



**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WESTMOUNT**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'un projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE WESTMOUNT » a été présenté par le conseiller Jeff J. Shamie, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Westmount tenue le 3 avril 2018.

Ce projet de règlement vise à ajouter une disposition au *Règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Westmount*, afin d'interdire certaines annonces lors d'une activité de financement politique, tel que le prévoit l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

Ce projet de règlement sera présenté pour adoption au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir le **lundi 7 mai 2018 à 19 h 30** dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Westmount.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement et en obtenir copie au bureau du greffe situé au 4333, rue Sherbrooke Ouest à Westmount, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ à Westmount, ce 6 avril 2018.

  
Le greffier de la ville,  
Me Martin St-Jean